



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36
Président, Philippe Etcheveste - Email : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

PAU, Le 16 février 2017

FLASH INFOS FEVRIER 2017

Réf : C.B./M.A./16022017

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Demandes de plan de gestion Sanglier et de plan de chasse Cerf - Isard Avant le 10 mars 2017

Vous pouvez dès à présent saisir directement vos demandes annuelles de plan de gestion Sanglier et de plan de chasse Cerf et Isard dans votre espace Adhérents sur notre site internet

www.chasseurs64.com

Pour saisir vos demandes, comment faire ?

❖ Consultez le tutoriel en annexe

En cas de difficulté veuillez contacter Mme Fréchou au service technique de la FDC au 05 59 84 92 55

OU

A défaut de saisie dans votre espace Adhérents sur notre site internet chasseurs64.com, vous pouvez télécharger, imprimer, compléter les formulaires de demande de plan de gestion Sanglier et de demande de plan de chasse Cerf et Isard et le(s) retourner à la FDC avant le 10 mars.

Comment procéder pour télécharger et imprimer les formulaires :

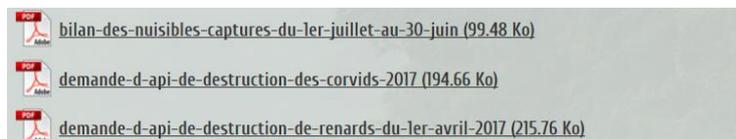
- Aller sur www.chasseurs64.com
 - Cliquer sur Documentation 
 - Cliquer sur Sanglier et/ou Cerf et/ou Isard 
 - Cliquer sur Demande de plan de gestion Sanglier et/ou Demande de plan de chasse Cerf ou Isard
- Exemple :  [demande-de-plan-de-gestion-sanglier \(78.29 Ko\)](#)
- Imprimer le ou les formulaire(s)
 - Compléter et Renvoyer à la FDC avant le 10 mars

Demandes d'Autorisation de destruction à tir de corvidés, étourneaux et renards à partir du 1^{er} Avril

Comment procéder pour saisir vos Demandes :

- Aller sur notre site internet www.chasseurs64.com
- Cliquer sur Documentation 
- Cliquer sur Nuisibles 

- Cliquer sur Demande d'autorisation de destruction Renard et/ou Corvidés



- Enregistrer ce(s) formulaire(s) dans vos documents sur votre ordinateur
- Puis Saisir directement dans ces formulaires votre demande et enregistrer les données saisies
- Cliquer sur l'adresse e-mail de la DDTM ddtm-drem@pyrenees-atlantiques.gouv.fr (figurant sur le document) pour renvoyer directement à la DDTM votre demande d'autorisation de destruction en joignant le formulaire enregistré dans vos documents sur votre ordinateur.

Ou

Comment procéder pour télécharger et imprimer le formulaire

- Télécharger le formulaire sur notre site internet, l'imprimer, le compléter et le renvoyer à la DDTM avec une enveloppe timbrée pour le retour

Vos demandes de Convention d'Agrainage avant le 10 Mars

Comment procéder pour saisir votre demande :

- Aller sur notre site internet www.chasseurs64.com
- Cliquer sur Documentation
- Cliquer sur Sanglier



- Cliquer sur Convention d'agrainage
- Enregistrer ce formulaire dans vos documents sur votre ordinateur
- Puis Saisir directement dans ce formulaire votre demande et enregistrer les données saisies
- Cliquer sur l'adresse e-mail de la FDC fdc64@chasseurdefrance.com (figurant sur le document) pour renvoyer directement à la FDC votre demande de convention d'agrainage en joignant le formulaire enregistré dans vos documents sur votre ordinateur.



OU

Comment procéder pour télécharger et imprimer le formulaire

- Télécharger la convention d'agrainage sur notre site internet www.chasseurs64.com Rubrique Documentation Sanglier, la compléter et la renvoyer à la FDC **avant le 10 mars**

Timbres-Votes

- Vous voudrez bien nous retourner les originaux de vos timbres-vote **avant le 15 mars**, pour le bon déroulement de la prochaine Assemblée Générale ordinaire du samedi 22 avril
- Sur www.chasseurs64.com télécharger le formulaire dans



Pantes aux Alouettes

- Pour vos chasseurs aux pantes aux alouettes, renvoyer les dernières fiches de prélèvement dès que possible
- Sur www.chasseurs64.com télécharger le formulaire dans



Sécurité en battue

- Si vous souhaitez que nous organisions une réunion sur la sécurité avec vos chasseurs, sur votre territoire, vous voudrez bien vous **inscrire auprès de votre technicien de secteur**
Nos services vous recontacteront ensuite pour organiser et planifier ces réunions.

Prélèvements bracelets 2016/2017

- Les prélèvements de vos bracelets sanglier (initiaux + recours), chevreuil (1/3), cerf et isard se feront **début mars**, après la fermeture générale de la chasse.

Entraînement au tir à MONT

S'inscrire auprès de la FDC pour l'une des demies-journées suivantes :

- Samedi 25/02
- Samedi 11/03
- Samedi 22/04 * AG FDC
- Samedi 29/04
- Samedi 6/05
- Samedi 27/05
- Samedi 3/06 uniquement après-midi.
- Mercredi 7/06
- Mercredi 21/06
- Samedi 8/07
- Mercredi 12/07
- Mercredi 26/07
- Samedi 22/07

Chaque chasseur doit amener son arme + 20 balles minimum

Entraînement au Tir Virtuel

Julien Bazot, jeune chasseur landais vous propose de vous entraîner au tir sur un simulateur de tir.

Il peut se déplacer sur notre département à votre demande, si possible pour un groupe de chasseurs. La FDC 64 prend en charge un forfait de 120 € par journée pour les déplacements à la Saligue aux Oiseaux à Biron.

Il vous en coûterait donc 105€ de l'heure, dans la limite de 4 heures pour une initiation de 5 chasseurs par heure et 90 € de l'heure au-delà de 4 heures d'entraînement.

Chaque chasseur doit amener son arme, sans munitions.

S'inscrire auprès de **Julien Bazot-Tir virtuel** au 06 81 13 78 56 ou contact@tirvirtuel.fr

Aller sur son site internet www.tirvirtuel.fr

Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur le Président*, l'expression de nos sentiments distingués.



Le Président,

Philippe ETCHEVESTE